



Mois européen de la diversité

Célébrer et promouvoir la diversité et l'inclusion



Mai 2020

Mois européen de la diversité

- En **mai 2020**, la Plateforme européenne des Chartes de la diversité et les Chartes organisent le premier mois européen de la diversité.
- L'objectif du mois de la diversité: rassembler les employeurs - petits et grands- les entreprises, les organisations publiques ainsi que les associations à but non lucratif autour d'un but commun : **promouvoir la diversité sur le lieu de travail et dans la société.**
- Un mois pour célébrer et promouvoir la diversité sur le lieu de travail et dans la société, pour sensibiliser aux enjeux et aux avantages de la diversité et de l'inclusion, et pour mettre en lumière comment vos organisations agissent quotidiennement pour plus de diversité.



Qu'est-ce que la diversité représente pour vous ?

- Que ce soit notre âge, genre, orientation sexuelle, ethnicité, religion, handicap... nous sommes tous.tes uniques.
- En estimant et en mettant en valeur leur unicité, une organisation peut profiter de tous.tes ses employé.es.



Rejoignez le Mois européen de la diversité et mettez en lumière la diversité dans votre organisation !

Vous aussi, vous pouvez vous impliquer, célébrer et sensibiliser à la diversité dans votre organisation en organisant un événement interne pour ou avec vos employé.es, ou encore un événement ouvert au public, à vos client.es ou fournisseurs/ses.

Promouvoir la diversité et créer un environnement de travail inclusif est un travail continu, mais prendre part au Mois de la diversité est une grande opportunité de mettre ce travail en lumière.

Pourquoi prendre part au Mois européen de la diversité ?

- La diversité est une chance : mettez-la en lumière pour vos employé.es, vos client.es, fournisseurs/seuses ou votre public, et sensibilisez-les à ses bienfaits
- Incarnez la diversité et l'égalité et soyez un exemple ! Vous en retirerez des avantages pour recruter et fidéliser les talents, attirer de nouveaux/ells client.es et augmenter les profits
- Faites partie d'un large réseau européen – ensemble, nous pouvons faire une différence !



Qui peut participer ? – TOUT LE MONDE !

- *Les entreprises privées de toutes tailles et de tous secteurs*
- *Les organisations publiques – villes, écoles, etc...*
- *Les ONG et les associations – locales, nationales, européennes...*
- *Les signataires de la Charte*

Participer au Mois de la diversité ne nécessite pas beaucoup de temps ni d'argent

- Choisissez un jour, une semaine ou le mois entier pour mettre la diversité encore plus en lumière dans votre organisation
- Pour trouver des idées, associez vos employé.es ! Vous trouverez sûrement des idées innovantes et garantirez une meilleure participation à votre événement
- Vous pouvez organiser un événement pour vos équipes ou un événement ouvert à tous.tes
- Lorsque vous avez une idée, enregistrez votre événement sur la Plateforme des Chartes européennes. Prenez aussi le temps de voir ce que les autres mettent en place !



Enregistrez votre événement en ligne avant le 31 mars 2020 sur la [Plateforme des Chartes européennes](#),

*Prenez part à une initiative européenne et **GAGNEZ** un voyage à Bruxelles pour le lancement du Mois européen de la diversité !*

*La Commission européenne invite deux signataires par pays à **participer au lancement du Mois de la diversité, le 29 avril 2020 à Bruxelles.***

Quelques exemples pour trouver l'inspiration

Événements et initiatives internes

- Petits-déjeuners networking et rencontres avec des intervenant.es issu.es de la diversité pour sensibiliser
- Formations, ateliers, séminaires pour sensibiliser les employé.es au sujet de la diversité et à leurs biais inconscients
- Expo photo : que représente la diversité pour les employé.es ?
- Nouvelles mesures concrètes pour changer l'environnement de travail et investir dans le bien être des employé.es
- Accompagnement à la création de réseaux internes dédiés aux différents aspects de la diversité

Quelques exemples pour trouver l'inspiration

Événements et initiatives externes

- Journées portes ouvertes dans votre entreprise pour rencontrer vos client.es
- Tables rondes avec des expert.es sur le sujet de la diversité
- Un produit/service special pour le jour/la semaine/le Mois de la diversité
- Propositions de bénévolat en tant qu'organisation ou opportunité pour les employé.es d'en faire sur leurs heures de travail
- Partenariats avec des ONG locales/club jeunes
- Encouragement au mentorat



Communication et sensibilisation – Mettez la diversité en lumière !

Avant et le jour de l'événement, communiquez sur vos engagements en faveur de la diversité en interne auprès de vos équipes et en externe

Exemples de communication

Communication interne

- E-mail aux employé.es sur la diversité, ses valeurs, l'engagement de votre entreprise et pourquoi c'est important pour eux/ells ainsi que pour l'entreprise
- Flyers et affiches pour faire connaître l'événement et votre engagement

Communication externe

- La newsletter pour informer vos client.es et partenaires de votre engagement en faveur de la diversité et sur l'événement que vous organisez
- Les reseaux de votre Charte de la diversité pour contacter d'autres signataires et acteurs de la diversité
- Des goodies responsables dédiés pour marquer la journée/semaine/mois et prolonger l'action



*Les réseaux sociaux – comment
renforcer votre message et le
message diversité*

Ensemble, nous pourrions toucher le plus grand nombre!

- Joignons nos forces au travers de nos communications sur les réseaux sociaux pendant le Mois européen de la diversité
- Dans un contexte parfois difficile, l'engagement de chaque employeur en Europe compte
- Faisons entendre la voix des employeurs engagés en utilisant le **hashtag #EUDiversityMonth** dans toutes nos communications !

Comment communiquer en ligne ?

Utilisez les visuels préparés et ajoutez-y votre logo

Postez des annonces et des visuels expliquant pourquoi la diversité est importante pour vous

Utilisez le hashtag **#EUDiversityMonth** dans vos communications sur les réseaux sociaux

RDV en mai 2020 pour le Mois européen de la diversité !



#EUDiversityMonth

@CharteDiversite

La Charte de la diversité

- La Charte de la diversité est un document signé par les entreprises et les institutions publiques. Il témoigne de l'engagement de l'organisation de promouvoir la diversité et l'égalité des chances sur le lieu de travail, indépendamment de l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, le genre, l'âge, le handicap ou la religion.
- La Plateforme européenne compte 24 Chartes de la diversité dans les pays suivants : l'Autriche, la Belgique, la République Tchèque, la Croatie, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie, l'Espagne et la Suède.

Chartes de la diversité européennes

- [Autriche](#)
- Belgique
- [République Tchèque](#)
- [Croatie](#)
- [Danemark](#)
- [Estonie](#)
- [Finlande](#)
- [France](#)
- [Allemagne](#)
- [Grèce](#)
- [Hongrie](#)
- Irlande
- [Italie](#)
- [Lettonie](#)
- Lituanie
- [Luxembourg](#)
- [Pays-Bas](#)
- [Pologne](#)
- [Portugal](#)
- [Roumanie](#)
- [Slovenie](#)
- [Slovaquie](#)
- [Espagne](#)
- [Suède](#)

Vous voulez en savoir plus?
Vous manquez d'inspiration pour participer au
Mois européen de la diversité ?
Contactez-nous :

[Charte de la diversité
info@charte-diversite.com](mailto:info@charte-diversite.com)